

Conditions générales

Croisières touristiques - Licence agence de voyage catégorie A n°5959

1. Toutes les croisières doivent être réservées à l'avance, excepté mention contraire.
2. A l'embarquement, au débarquement et durant l'excursion, les passagers se conformeront aux instructions du responsable du bateau et du capitaine.
3. Le programme fixé n'est qu'un schéma de base. S'il apparaît que le programme ne peut se dérouler comme prévu, les responsables de Rivertours, les guides et les responsables du bateau ont le droit de modifier le programme. Une modification ou une annulation peut intervenir pour des raisons d'organisation ou pour répondre à des contraintes de navigation d'ordre technique ou de sécurité (brouillard, panne de moteur, maladie, etc.).
4. Rivertours se réserve le droit d'annuler une croisière au cas où le nombre d'inscriptions serait insuffisant. Les passagers inscrits seront alors prévenus de cette annulation. Dans ce cas ils ont le choix entre un remboursement ou une croisière alternative. Aucune autre indemnité ou dédommagement ne sera dû.
5. En cas d'annulation par le client (peu n'importe la raison) les tickets réservés ne seront pas remboursés.
6. Le solde restant dû (tickets, solde du prix de la location, etc.) est à régler le jour même de l'excursion avant le départ du bateau.
7. Les droits d'entrée (musée, etc.) ne sont pas compris dans le prix des tickets et sont à régler sur place.
8. Il n'est pas permis d'apporter ses propres boissons, il y a un bar proposant boissons chaudes et froides sur chaque bateau.
9. Les repas sont à réserver à l'avance et peuvent être payés à bord. Il est demandé au responsable d'un groupe de collecter le montant dû chez les membres du groupe à l'avance et de payer en une fois le solde lors de l'embarquement. Si nécessaire, il est également demandé de faire l'appoint. Tous les repas commandés doivent être payés.

Pour tout message urgent le jour de votre excursion bateau/vélo, n'hésitez pas à prendre contact!

